

VACCINATION ANTI-COVID-19 : INSCRIPTION DES 75 ANS ET PLUS

La vaccination massive contre la COVID-19 auprès de la population continue.

Les 75 ans et plus (nés en 1946 ou avant) peuvent dès maintenant prendre rendez-vous en ligne pour se faire vacciner contre la COVID-19. Cependant, dans les prochains jours, de nouvelles directives seront données pour élargir la vaccination à d'autres groupes. Les médias feront état de la situation.



Opération
vaccination
COVID-19

Site web : www.quebec.ca/vaccinCOVID - cet hyperlien s'ouvrira dans une nouvelle fenêtre.

CLIC SANTÉ Réservez votre rendez-vous santé



Sélectionnez un service

Vaccin COVID-19

Sélectionnez ce service



Saisissez votre code postal

Par téléphone : 1 877 644-4545, du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h, et les fins de semaine, de 8 h 30 à 16 h 30

DES NOUVELLES ENCOURAGEANTES CONCERNANT LA COVID-19

BILAN COVID-19 POUR LA RÉGION en date du 9 mars 2021. Les principaux éléments :

- Dans l'ensemble de Chaudières-Appalaches la situation est stable.
- Le nombre de cas chez les jeunes de 0 à 9 ans est resté stable ce qui est une bonne nouvelle.
- Nous remarquons que les cas actifs ainsi que les nouveaux cas ont fortement diminués.
- Le nombre de décès (une première nous avons 0 décès) et d'hospitalisations est également en diminution.
- Au sujet de la provenance des cas de contamination, c'est le contact familial qui demeure le plus élevé mais en forte baisse par rapport aux semaines précédentes.
- **Au sujet de la vaccination, nous avons 4280 doses de prévues pour la semaine du 9 mars, il s'ajoute à cela 5500 doses additionnelles ce qui porte le total à 9780 et ce sera semblable pour la semaine suivante. Pour notre MRC il y a 2 centres de vaccination importants l'un à Thetford au Centre des congrès et l'autre au CLSC de Disraeli.**

Bien que nous soyons en zone orange, la pandémie n'est pas encore terminée alors soyez prudents, faites attention à vous, protégez les gens que vous aimez, respectez les consignes.

Source : Paul Vachon, Préfet MRC des Appalaches

La publication des Bulletins « Généralions + »
bénéficie d'un soutien financier de Desjardins

SEMAINE DES POPOTES ROULANTES : DU 14 AU 20 MARS 2021



Depuis 16 ans maintenant, le Regroupement des popotes roulantes organise la Semaine québécoise des popotes roulantes (SQPR) au mois de mars. Cette semaine permet à chaque popote roulante de promouvoir ses services alimentaires et favorise le recrutement de ressources bénévoles. En plus de fournir une alimentation saine et à prix modique, les popotes roulantes assurent une vigie auprès des clients, lesquels vivent souvent seuls ou sont en situation de vulnérabilité.

Plus que jamais cette année, les popotes roulantes ont prouvé qu'elles jouaient un rôle important dans la société. Les mesures de confinement ayant particulièrement affecté la vie de la population qu'elles desservent, elles ont vu leurs demandes de service augmenter significativement. Tout en adaptant leur façon de faire afin de respecter les consignes sanitaires de la Santé publique et de palier à la perte drastique de bénévoles, faisant eux aussi majoritairement partie d'une tranche d'âge plus élevée, elles ont réussi à augmenter leur production et à répondre aux besoins de la clientèle. Ce sont plusieurs milliers de personnes qui, encore cette année, ont pu compter sur des personnes de cœur afin de continuer de bien manger en toute sécurité.

La situation dans laquelle la pandémie nous a plongés démontre la nécessité de ce service. C'est pourquoi le thème de l'édition 2021 de la SQPR s'articule autour de mots « **Les popotes roulantes : un service essentiel!** ». Pour la 5^e année consécutive, M^{me} Dominique Pétin est la porte-parole du Regroupement des popotes roulantes du Québec.

LA POPOTE ROULANTE DE L'AAVA : UN SERVICE ESSENTIEL!

La popote roulante de Thetford livre 18 000 repas chaque année à près de 250 personnes.

Ce service existe depuis 45 ans. À l'Association de l'action volontaire Appalaches, nos activités consistent à offrir des repas chauds et équilibrés à des personnes âgées dans la perspective de maintien à domicile.

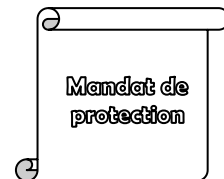


Des plats sont disponibles pour la livraison les lundis, mercredis et vendredis au coût de 8 \$ par repas. Pour plus d'informations concernant le service de popote roulante ou pour effectuer une inscription pour vous ou pour l'un de vos proches, communiquez avec notre organisme au 418 334-0111.

CHRONIQUE JURIDIQUE – 3. LE MANDAT DE PROTECTION

Générations + proposera des éléments juridiques au cours des prochaines parutions.

Dans le présent bulletin, on trouvera à l'**ANNEXE 1** une chronique intitulée « **LE MANDAT DE PROTECTION** » rédigée par Me Lucie Rouleau, notaire. Le document a déjà été publié dans le Magazine Belle Vie du Courrier Frontenac en 2016. Il a été reconfirmé par Me Rouleau en février dernier.



MARS, MOIS DE LA PRÉVENTION DE LA FRAUDE

Le mois de mars est le *Mois de la prévention de la fraude*. À l'instar de plusieurs autres organismes au Québec et au Canada, la Commission s'associe à cet événement.

À cette occasion, la Commission entend rappeler que la protection des renseignements personnels est l'affaire de tous : organismes publics, entreprises et citoyens. Cette protection doit prévaloir en tout temps et en tous lieux, étant entendu que la fraude peut prendre différentes formes, par exemple, hameçonnage, courriels frauduleux, vol d'identité, fraude par Internet, par démarchage téléphonique, par téléphone cellulaire.



Pour vous prémunir, il est important, entre autres, de protéger votre ordinateur des virus et autres logiciels malveillants, de ne jamais envoyer d'argent à quelqu'un que vous ne connaissez pas, de ne jamais communiquer vos données bancaires par téléphone à une personne qui prétend représenter votre institution financière, de ne pas répondre aux pourriels ou encore de déchiqueter vos factures et autres relevés de cartes bancaires.

De plus, profitez de l'occasion pour sensibiliser vos enfants à l'importance de protéger leurs renseignements personnels, notamment à l'ère des développements technologiques que nous connaissons et dans laquelle ils grandissent.

Source : Commission d'accès à l'information du Québec

MARS, MOIS DE LA NUTRITION

À l'occasion du Mois de la nutrition, les diététistes du Canada organise une campagne de promotion. Sous le thème « Bon pour vous, et à votre goût », le Mois de la nutrition 2021, explore comment votre culture, vos traditions culinaires, vos préférences et vos besoins nutritionnels jouent un rôle. Le but est de sensibiliser la population à l'importance d'une bonne alimentation pour maintenir et améliorer son état de santé et son bien-être.

Source : Ordre professionnel des diététistes du Québec



CALENDRIER DES ACTIVITÉS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

MOMENT ET LIEU	INFORMATIONS SUR L'ÉVÉNEMENT	RESPONSABLE
Jeu. 11 mars 2021 13 h 00	COMMÉMORATION NATIONALE EN MÉMOIRE DES VICTIMES DE LA COVID-19. Cérémonie solennelle le midi et minute de silence à 13 h.	Gouvernement du Québec
MARS	MOIS DE LA NUTRITION	
MARS	MOIS DE LA PRÉVENTION DE LA FRAUDE	
14 – 20 mars	SEMAINE QUÉBÉCOISE DES POPOTES ROULANTES	

Production : Conseil des aînés de la MRC des Appalaches – Maurice Grégoire.

Le mandat de protection

L'inaptitude ne guette pas tout le monde, mais bien souvent les gens ne sont pas conscients des risques de devenir inapte. Une personne est inapte lorsqu'elle devient incapable d'exercer certains droits, de prendre soin d'elle-même ou d'administrer ses biens, notamment à la suite d'une maladie, d'un accident, d'une déficience ou autre qui altère ses facultés mentales ou son aptitude physique à exprimer sa volonté. L'inaptitude est imprévisible.

Le mandat de protection vous permet de choisir à l'avance la ou les personnes, de même que leur remplaçant, qui géreront vos biens et qui prendront soin de vous au cas où vous deviendriez inapte à le faire vous-même. En rédigeant ce document, vous évitez à vos proches l'obligation de mettre en place un des régimes de protection prévus par la loi.



Deux professionnels doivent nous évaluer et c'est seulement après l'obtention d'une évaluation médicale et d'une évaluation psychosociale que l'on peut être déclaré inapte et que le mandat peut être homologué. Vous pouvez, lors de la rédaction de votre mandat de protection, déterminer les pouvoirs que vous voulez accorder à votre mandataire, comme l'utilisation de vos biens au bénéfice de votre conjoint et/ou de vos enfants par exemple.

Vous pouvez également obliger votre mandataire à rendre des comptes à quelqu'un, comme vous pouvez choisir de le laisser agir en toute liberté. Bien que le curateur public soit informé de la procédure d'homologation du mandat lors de l'introduction de la requête, votre mandataire n'a pas à lui faire de rapport de la gestion qu'il fait de vos biens. Il s'agit d'une administration privée.

L'homologation est une procédure judiciaire à l'issue de laquelle un juge, un greffier ou un notaire prononce l'inaptitude d'une personne et lui retire tous ses droits civils pour les confier au mandataire nommé aux termes de votre mandat. Il faut donc comprendre que tant que le mandat n'est pas homologué, le mandataire n'a aucun pouvoir et le mandat n'a aucune force exécutoire.

Bien que le mandat de protection puisse être fait sous seing privé et signé devant deux témoins, le mandat notarié assure toutefois une plus grande sécurité. Il est en effet du devoir du notaire de s'assurer que le signataire ait compris le sens et la portée du document qu'il signe et qu'il est en pleine possession de ses moyens.

Lucie Rouleau, notaire